

Chapitre V :

Garantir la paix et la justice internationale.

Comment garantir la paix et la sécurité collective dans le monde ?

A) Lutter contre la guerre et œuvrer pour la paix.

- Depuis 1945, le monde est marqué par des guerres en particulier au Moyen-Orient (Liban , Syrie, ...) et Afrique.
- En 1945, on créa l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), dont le siège est à New York. Dans cette organisation qui regroupe 193 États, on essaye de résoudre les conflits (les guerres).
 - Actions diplomatiques (négociations)
 - Actions militaires (envoi des casques bleus, ...)
- L'O.N.U. encourage aussi le développement économique, la démocratie et les droits de l'Homme. En 1948, on rédige une déclaration universelle des droits de l'Homme. L'O.N.U. essaye de faire respecter les droits humanitaires (ensemble des règles qui visent à éviter que les civils soient touchés par des conflits armés).
- Des organisations non gouvernementales (O.N.G.) travaillent aussi pour faire progresser la paix dans le monde comme Amnesty International dont le but est la défense des droits de l'Homme.

B) La justice internationale.

- Afin de punir les crimes de guerre ou les crimes contre l'humanité, des institutions ont mis en place une justice internationale comme la cour pénale internationale.
- La cour pénale internationale a son siège à La Haye (Pays-Bas). Cette cour de justice doit prendre en compte le droit d'ingérence (notion qui permet d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre État). La cour pénale a fonctionné pour juger par exemple les responsables de massacres dans l'ex-Yougoslavie ou les auteurs du génocide des Tutsi en 1994.

